

La digitalisation dans les soins de santé : un chantier en cours

- [Intégration dans le système de soins de santé](#)
- [Données de santé potentielles dans l'UE d'ici 2030](#)
- [Compétences numériques en matière de santé](#)

[Health Forum 8](#) - juin 2022

La digitalisation est en plein essor dans les soins de santé. Les autorités belges et celles de l'Europe ont de grandes ambitions, créant ainsi des opportunités pour le citoyen/ patient ainsi que pour le monde de l'entreprise. Les données de santé semblent être un filon en or. Les choses vont-elles trop vite ? Le citoyen peut-il suivre cette évolution ?

"La décennie numérique de l'Europe" est l'un des grands chantiers de la Commission von der Leyen. Il souligne immédiatement l'importance de ce dossier, également pour les soins de santé. La Covid-19 a permis l'accélération de la digitalisation dans notre pays. En 2021, il y a eu par exemple 44.339 consultations par téléphone et par vidéo auprès de psychiatres pour 12.533 membres des Mutualités Libres. Les autorités travaillent actuellement à l'élaboration d'une réglementation définitive pour les téléconsultations. Celles-ci ont démontré leur valeur ajoutée et doivent donc faire partie intégrante de notre système de soins de santé.

Intégration dans le système de soins de santé

L'intégration efficace des développements numériques dans notre système de soins de santé et d'assurance maladie est un défi majeur. Récemment, le Centre fédéral d'expertise publiait encore un rapport sur l'utilisation de la télésurveillance chez les patients atteints de la Covid-19. Les parties impliquées étaient satisfaites de cette expérience, bien qu'elles aient également décelé des points à améliorer. On constate un manque d'intégration entre les lignes de soins, certaines questions devant être davantage clarifiées, comme l'accès aux données et le partage des responsabilités. De même, la procédure de validation des applications mobiles (mHealth) peut encore être optimisée, comme l'a montré une récente réunion des parties prenantes organisée par l'INAMI.

Un autre exemple est l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Personne ne doute des possibilités que cette technologie nous offre dans le domaine des soins de santé. Mais elle soulève également des questions éthiques pertinentes. Le Parlement européen a récemment publié ses recommandations soulignant que

l'utilisation de l'IA dans le secteur de la santé doit s'ancrer au sein d'exigences éthiques fortes concernant la vie privée, la responsabilité, la transparence, la fiabilité et une supervision humaine constante.

Données de santé potentielles dans l'UE d'ici 2030

Le volume de données produites dans le monde augmente rapidement, c'est aussi le cas dans le domaine des soins de santé. Cette évolution crée des opportunités, pour la recherche, l'innovation et la prévention, bien entendu toujours dans le respect des règles du RGPD. Il est dès lors très important de travailler à la standardisation et à l'interopérabilité des bases de données sur la santé dans notre pays. La Health Data Authority (HDA) arrive donc à point nommé. Elle doit devenir le point de contact unique connecté à toutes les bases de données. Un échange efficace de données de santé par le biais d'un dossier patient électronique intégré sera indispensable à l'avenir. Il faut donc se réjouir que les autorités belges travaillent sur le BIHR, le Belgian Integrated Health Record ou dossier médical intégré belge. Nous sommes curieux de voir à quoi il ressemblera.

Et qu'en pense le citoyen ? Une enquête de la Fondation Roi Baudouin montre que plus de trois Belges sur quatre sont prêts à partager leurs données de santé personnelles, à condition que cela se limite au secteur des soins de santé. Les personnes interrogées sont plus réticentes à l'égard de l'industrie pharmaceutique, des autorités, des assureurs et des entreprises privées.

L'Europe, de son côté, ne reste pas non plus inactive. Le mois dernier, la Commission européenne a publié une proposition de règlement pour un "espace européen des données de santé". Celui-ci devrait faciliter l'échange et la (ré)utilisation des données au sein de l'UE. "L'espace européen des données de santé est un changement fondamental pour la transformation digitale des soins de santé dans l'UE", a déclaré la commissaire européenne Stella Kyriakides.

Compétences numériques en matière de santé

Selon une enquête de Sciensano, 33 % des Belges ne disposent pas d'une littératie suffisante en santé. En outre, le Baromètre de l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin montre que 40 % de la population belge a de faibles compétences numériques. Lors d'une récente étude pilote consacrée à la revalidation, 18 % des patients ont abandonné le projet parce qu'ils ne pouvaient pas utiliser l'application mobile. Il est primordial que les citoyens soient impliqués, non seulement afin qu'ils aient confiance dans les nouvelles évolutions technologiques, mais surtout pour qu'ils soient en mesure d'utiliser de manière optimale ces nouvelles possibilités. Nous devons aussi prendre garde à la grande

fragmentation du marché, une multitude d'outils digitaux sont proposés aujourd'hui par différents acteurs du secteur des soins de santé. Une bonne explication de quel outil peut être utilisé dans quelle situation, ainsi que la centralisation de ces outils sur une seule plateforme, aideraient le citoyen.

La digitalisation est l'un des grands chantiers de notre système de soins de santé. La technologie au service de la santé publique et de notre bien-être représente une gigantesque opportunité. Il est essentiel que tout le monde soit impliqué dans cette évolution, tant les patients que les prestataires de soins. En tant que mutualité, nous sommes heureux d'y contribuer.

Carte blanche
Xavier Brenez, directeur général des Mutualités Libres